

Ecole primaire  
49 rue du Bugey  
01320 CHALAMONT

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ECOLE**  
du 30/11 /2023



| MEMBRE DE DROIT SANS PARTICIPATION AU VOTE           |         |        | Représentant |
|--|---------|--------|--------------|
| Inspecteur de l'éducation nationale : Mr CORDEIRO    |         |        | x            |
| MEMBRES VOTANTS                                      |         |        | Représentant |
| NOM  | Présent | Excusé |              |
| Directeur de l'école - Président : Mr VINCENT-RITTON | x       |        |              |
| Maire : Mr CHARVIEUX                                 |         | x      |              |
| Responsable commission scolaire : Mr LLOBET          | x       |        |              |
| ENSEIGNANTS DE L'ECOLE                               |         |        |              |
| Mme BOUALLEGUE                                       | x       |        |              |
| M DUMAS  | x       |        |              |
| Mme DEROLEZ  | x       |        |              |
| Mme GAZEL  | x       |        |              |
| Mme GONON  | x       |        |              |
| Mme GUILLET  |         | x      |              |
| Mme MARCELIN   | x       |        |              |
| Mme MAUBLANC   | x       |        |              |
| Mme MEYNARD  | x       |        |              |
| Mme MORTREUX   | x       |        |              |
| Mme MOURIER  | x       |        |              |
| Mme ROUSSEAUX  | x       |        |              |
| Mme VANDENBERGHE                                     | x       |        |              |
| Mme VIVIAN   | x       |        |              |
| Mme PERRET ou M ANSOUD (RASED)                       |         | x      |              |
| REPRESENTANTS DES PARENTS D'ELEVES                   |         |        |              |
| Mr BLUM  | x       |        |              |
| Mme CHAPOT   | x       |        |              |
| Mme DEBERT   | x       |        |              |
| Mme GAIDE  |         | x      | Mme ARCHENY  |
| Mme GUILLET  | x       |        |              |
| Mme KRAMO  | x       |        |              |
| Mme LACOUR   |         | x      | Mme CHIPAN   |
| Mme LECONTE  | x       |        |              |
| Mme MILLET   | x       |        |              |
| Mme PALTRETTI  | x       |        |              |
| Mme PIPIER   |         | x      |              |
| Mme TAFNA  |         | x      |              |
| Mme TROJANI  |         | x      |              |
| DDEN (délégué départemental éducation nationale)     |         |        |              |
| Mr CARRAZ  | x       |        |              |

**La secrétaire**  
Mme VIVIAN

**Le directeur**  
M VINCENT-RITTON

## Heure de début : 18h

### □ Accueil et présentation des membres :

-Le directeur souhaite la bienvenue aux membres du conseil et initie un tour de table de présentation. Il présente l'ordre du jour de la séance.

-Proposition de la secrétaire de séance : Mme VIVIAN

### □ Elections des représentants de parents du 13 octobre 2023 :

-441 inscrits, 155 votants, 19 blancs ou nuls, 136 exprimés

-35.15% de participation

-13 sièges pourvus (13 titulaires et 5 suppléants)

-Rappel des participations précédentes :39.07% en 2022, 43.84% en 2021, 47.82% en 2020, 43.34% en 2019, 43.39% en 2018, 42.66% en 2017

### □ Effectifs et répartitions pédagogiques des 13 classes :

|                      |                                  |
|----------------------|----------------------------------|
| PS : 29              | Nathalie BOUALLEGUE              |
| PS-MS : 28 (15+13)   | Chrystelle DEROLEZ               |
| MS-GS : 27 (21+6)    | Françoise MORTREUX               |
| GS : 27              | Carole VANDENBERGHE              |
| CPA : 21             | Aude GAZEL/Caroline ROUSSEAUX    |
| CPB : 21             | Marie MOURIER/Caroline ROUSSEAUX |
| CE1A : 26            | Alexandra MAUBLANC               |
| CE1B : 25            | Julie GUILLET                    |
| CE1/CE2 : 23 (11+13) | Raphaële GONON                   |
| CE2 : 24             | Antoine DUMAS                    |
| CM1 : 26             | Sophie MEYNARD                   |
| CM2A : 25            | Valérie MARCELIN                 |
| CM2B : 24            | Amandine VIVIAN                  |
| DIRECTION            | Éric VINCENT-RITTON              |

Total : 325

PS :44 MS : 34 GS :33 CP : 42 CE1 : 41 CE2 : 61 CM1 : 26 CM2 : 49

-Le directeur évoque la possibilité d'une baisse des effectifs dans quelques années et le risque d'une fermeture de classe. M CORDEIRO, inspecteur de l'éducation nationale, la municipalité et l'école sont vigilants de la situation

### □ Equipe enseignante et éducative :

-15 enseignants : accueils de Mmes GUILLET/VIVIAN/ROUSSEAUX et M DUMAS

-4 ATSEM (agent territorial spécialisé en école maternelle) : 4 postes à TP : accueil de Mme DAVIDENKO en remplacement de Mme CHENE

-3 AESH (accompagnant d'élèves en situation de handicap) s'occupant de 8 élèves

-1 enseignante spécialisée du RASED (accueil de Mme CARRET) et 1 psychologue (réseau d'aide spécialisé aux enfants en difficultés)

-2 intervenants en EPS pour les classes élémentaires et en musique (accueil de Mme COUCHET) pour les classes maternelles.

-1 agent de nettoyage

-1 agent d'accueil à la porte de maternelle en raison du plan VIGIPIRATE.

#### □ Adoption du règlement intérieur :

-Le directeur propose de voter le règlement qui a été envoyé aux membres lors de l'invitation avec les modifications proposées suivantes :

##### 1 JOURS ET HORAIRES SCOLAIRES (page 2) :

-Paragraphe Classes élémentaire :

La dernière phrase devient : « Après cet horaire, l'accès à l'école s'effectuera de manière exceptionnelle par la porte de service de l'école à côté du bureau de la direction. »

-Paragraphe Classes maternelles :

La 1<sup>ère</sup> phrase devient : « L'accueil a lieu à partir de 8h10 dans la classe de l'enfant le matin et à partir de 13h50 à la porte de l'école maternelle. »

La 3<sup>ème</sup> phrase devient : « Après cet horaire, l'accès à l'école s'effectuera de manière exceptionnelle par la porte de service de l'école à côté du bureau de la direction. »

La 4<sup>ème</sup> phrase devient : « Un 2<sup>ème</sup> accueil pourra avoir lieu à 15h sur inscription selon les années uniquement pour les élèves de petite section qui auront fait la sieste à la maison. »

##### 2 RETARDS ET ABSENCES (page 3) :

La 2<sup>ème</sup> phrase devient : « Toute absence doit être justifiée par écrit ou un certificat médical au plus tard au retour en classe de l'enfant. »

##### 3 RESTAURANT SCOLAIRE (page 3) :

La 1<sup>ère</sup> phrase devient : « Les enfants peuvent à partir de la petite section, manger au Restaurant scolaire. »

##### 4 ARGENT ET OBJETS PERSONNELS (page 6) :

Une phrase est ajoutée : « Les montres connectées sont également proscrites à l'école. »

-Le règlement est à l'unanimité.

#### □ Accompagnement des enfants en difficulté scolaire :

Les difficultés de nos élèves sont une préoccupation quotidienne de l'école. Elles sont prises en compte selon les canaux suivants :

-Aide individualisée, différenciation et aménagement pédagogiques individuels ou en groupes de niveau au sein de la classe par l'enseignant.

-Entretiens individualisés sur demande des enseignants ou des familles.

-Equipes éducatives élargies aux diverses personnes intervenant autour de l'enfant (orthophoniste, psychologue...)

- Activités pédagogiques complémentaires (APC) :

-Objectifs : aide aux élèves rencontrant des difficultés (en petit groupe) dans les apprentissages en lecture et en langage principalement.

-Fréquence : 2 séances hebdomadaires de 30 minutes pendant le temps méridien ou 1 séance de 60 minutes le soir selon les classes.

-Gestion : l'enseignant de la classe ou par un autre enseignant de l'école

-Les APC sont instaurées sur proposition des enseignants avec l'autorisation écrite des familles (hors temps scolaire). Les enseignantes de maternelle peuvent prendre des groupes d'élèves des classes élémentaires.

-Le directeur remercie le centre social et la cantine pour leur collaboration au niveau de la gestion et de l'organisation car les APC ont lieu pendant les temps périscolaires.

-Stages de réussite pendant les vacances.

- Aides spécialisées du RASED :

-Chaque début d'année, des conseils de cycles sont organisés pour échanger sur les élèves en difficultés et discuter des aides qui pourraient être apportées par l'enseignante spécialisée ou le psychologue scolaire.

-Le RASED est une structure composée en principe de 3 personnes : un psychologue scolaire, un rééducateur et un enseignant spécialisé traitant les difficultés à dominante pédagogique. Il est incomplet sur notre secteur car le poste de rééducateur a été supprimé.

-Le psychologue scolaire propose un soutien d'ordre psychologique, intervient lors des orientations et intégrations d'élèves et travaille en partenariat avec les personnes concernées (parents, enfants, enseignants...)

-L'enseignante spécialisée chargée des aides pédagogiques mène des actions spécifiques pour apporter des aides aux élèves. Elle prend en charge des petits groupes d'élèves pour des :

- Coups de pouce
- Suivis sur une ou plusieurs périodes
- Ateliers de paroles, d'empathie

Elle peut faire des observations en classe sur demande des enseignants.

□ Travaux :

Le directeur espère qu'ils seront bientôt terminés car l'équipe éducative éprouve une très grande lassitude. Les nombreuses contraintes (nuisances sonores, inutilisation de certains locaux, déménagements, problèmes de toilettes, problèmes sanitaires et de sécurité...) ajoutées aux retards et malfaçons ont épuisé les personnels qui ont dû faire œuvre d'adaptations permanentes.

Les incidences sur le fonctionnement de l'école ont concerné ou concernent encore :

-Accès à l'école : présence d'escaliers, ascenseur pas encore en fonctionnement, surveillance des entrées, surveillance des enfants des assistantes maternelles, visiophone non encore installé...

Le directeur remercie la mairie pour la mise à disposition d'une personne supplémentaire pour la surveillance de la porte maternelle.

-Salle polyvalente inutilisable qui complique l'organisation des activités d'EPS, de spectacles

-Classe de CM1 excentrée. La nouvelle salle sera équipée d'un VPI et d'un tableau blanc

-Serrures manquantes dans de nombreuses salles de classes

-Problème de chauffage en maternelle

-Fuites sous les préaux

-Problème d'évacuation des eaux pluviales dans la cour maternelle

-Toilettes maternelles incomplètes

-Toilettes élémentaires sans protection anti pince doigts

-Placards muraux non encore construits

-Volets roulants dans les couchettes et bureau de direction non installés

-Sol de la salle d'activité non terminé

Le directeur informe que plusieurs solutions ont été proposées aux nourrices : surveillance des enfants en poussettes pendant l'accompagnement des plus grands en classe, descendre les enfants après le départ des élèves de la classe par l'enseignante.

M LLOBET est conscient de toutes les difficultés liées au chantier et précise que la mairie essaie de trouver des alternatives aux difficultés. Il complète en expliquant que le maître d'œuvre est peu présent sur le chantier.

Il termine en signalant que le nouveau réfectoire sera opérationnel le 5 décembre mais que la salle polyvalente fera l'objet de travaux en janvier.

Le directeur conclut en disant que réaliser des travaux d'une telle ampleur avec des occupants atteint les limites de l'acceptable et que ce sera une réflexion à avoir pour le futur.

□ Projets et dispositifs :

a) Tous Cycles :

- \*Visites régulières à la médiathèque avec prêts de livres et animations (1 fois par mois environ)
- \*Ateliers de travaux manuels pour le téléthon : fabrication d'objet avec des bouchons en liège et décoration du char du téléthon qui sera devant l'école le vendredi 8 décembre après-midi.
- \*Ateliers cuisine pour Noël
- \*Spectacle de Noël le 12 décembre sur le thème du cirque et du conte (financement Sou des écoles)
- \*Venue du Père Noël le 21 décembre matin
- \*Concert offert par « Cuivres en Dombes » le 12 février 2024

b) Cycle 1 :

- \*Décloisonnements chaque après-midi en MS et GS
- \*Interventions en musique avec Emilie le jeudi matin (financement mairie)
- \*Animations sur le thème des déchets en collaboration avec la Communauté de communes de la Dombes en fin d'année scolaire
- \*Projet « les p'tites bêtes » en GS avec sortie prévue
- \*Projet intergénérationnel avec l'Ehpad de Chalamont en PS

c) Cycles 2 et 3 :

- \*Natation au 1er trimestre pour les CM2 jusqu'en décembre (financement mairie).
- \*Interventions en EPS avec Sindy (financement mairie)
- \*Rollers au 3<sup>e</sup> trimestre avec Sindy pour les classes de CPA et CPB (financement communauté de communes)
- \*Interventions sur la lutte contre le tabagisme en CM2 en collaboration avec la Ligue contre le cancer en janvier/février.
- \*Orchestre à l'école en CM2 en collaboration avec le Centre musical (financement mairie, centre musical, subventions diverses)
- \*Projet chorale avec 5 classes (ou plus)
- \*Projet littérature « 1 2 3 albums » en collaboration avec la médiathèque en CM. C'est un projet de lecture puis d'échanges intergénérationnels avec les lecteurs de la médiathèque.
- \*Initiation et perfectionnement aux Echecs avec Bardhyl en collaboration avec le Cercle d'échecs de Meximieux pour 9 classes de CP au CM2 (financement sou des écoles)
- \*Animations sur l'eau en CP, CE1 et CE1/CE2 en collaboration avec le dispositif Watty (financement communauté de communes)

A définir :

- \*Permis Internet en CM2
- \*Permis piéton dans les CE1/CE2 et CE2 en collaboration avec la Prévention MAIF (DVD et affiches) et la gendarmerie
- \*Les Gestes de 1ers secours avec les pompiers de Chalamont

□ Questions des parents :

**Les toilettes de la nouvelle partie de l'école (proches Me DEROLEZ) sont équipées de cuvettes de toilettes inadaptées aux enfants de maternelle (trop haut et trop large), le papier hygiénique est posé à côté de la chasse d'eau. Est-il prévu d'installer des portants pour le papier toilette et de changer les cuvettes ?**

-Le directeur confirme le problème et prendra l'attache de la mairie pour l'installation de réducteurs. Des distributeurs vont être prochainement installés

**Les enfants de moyennes sections sont réveillés pour 14h, est-ce vraiment nécessaire ? Est-il possible pour ceux qui ont besoin de plus de sommeil de les laisser dormir un peu plus longtemps ?**

-Les enseignantes sont conscientes et attentives de la situation et selon les jours, elles laissent dormir plus longtemps certains enfants.

-La contrainte horaire des décloisonnements en MS est cependant présente.

**Quand est-ce que l'ascenseur sera réparé ? Comment faciliter la récupération des enfants pour les assistantes maternelles ? (Elles n'ont pas le droit de confier les enfants à une tierce personne comme cela est fait maintenant).**

**Proposition des représentants de parents d'élèves : est-il possible de faire comme cela a déjà été fait, c'est-à-dire que les enfants récupérés par les nounous soient descendus avant l'ouverture des portes ?**

-Le directeur rappelle que l'accès actuel est provisoire. Il répond que l'ascenseur devait fonctionner dès les 1ers jours de la rentrée mais que son fonctionnement a pris du retard.

-Concernant la problématique des assistantes maternelles, un dispositif de récupération des élèves de maternelle à l'instar de l'an dernier n'a pas été instauré car l'ascenseur devait être mis en fonctionnement dès les 1ers jours de la rentrée des congés de TOUSSAINT. Le directeur ou l'agent de surveillance sont à leur disposition tous les jours pour surveiller leurs enfants en poussettes.

**A quand la fin des bonbons ?**

**Proposition des représentants de parents d'élèves : La majorité (voir la totalité) des bonbons donnés aux enfants sont sûrement dus aux anniversaires. Est-il possible de guider les parents sur ce qu'ils peuvent amener pour les anniversaires en demandant moins de bonbons ? Ou de regrouper certains anniversaires pour permettre de faire plus attention ? Classes de 25 à 30 élèves du coup cela arrive sûrement de nombreuses fois.**

**Oui ou non sur le fait maison ? Car certaines maitresses demandent de l'industriel afin d'éviter les problèmes liés aux allergies.**

**Des enfants partageraient des gourmandises type Schoko-bons...Comment restreindre l'apport de nourriture non nutritive à l'école ?**

-Le directeur rappelle qu'un anniversaire est un moment convivial accompagné de gâteaux et/ou bonbons selon les enfants. L'organisation de chaque anniversaire (individuel ou regroupé) est fonction de chaque enseignant. Selon les élèves présentant des allergies ou intolérances alimentaires, l'enseignant peut demander un gâteau fait maison ou industriel. Au niveau de l'école, il n'y a pas d'obligation de tels ou tels gâteaux, ce qui s'avérait le cas pendant la crise sanitaire liée au Covid.

**Question pour le restaurant scolaire :**

**Les enfants du deuxième service finissent de sortir parfois tard de table et sont parfois pressés, une réorganisation est-elle prévue ?**

-Mme DEBERT répond car elle est membre du bureau du restaurant scolaire : Les modifications d'accès à la cantine, les travaux, le nouveau cuisinier, tout cela a demandé au personnel de gros efforts afin de rendre le service le plus fluide possible. Nous travaillons dessus de manière très fréquente avec le personnel. Ce sera plus facile et fluide quand les enfants seront dans la nouvelle salle, proche de la cuisine et plus facile d'accès.

-Le directeur complète en précisant que depuis l'ouverture du hall, un gain de temps est réel pour les trajets allers-retours à la cantine.

**-Qu'est ce qui a été mis en place et qu'est-ce qui va être fait suite aux deux accidents avec la porte des toilettes de la cour ?**

-Le directeur informe qu'un dispositif de protection anti pince doigts a été demandé et accepté par la mairie. Il signale qu'il n'y a pas obligation en élémentaire d'équiper les portes mais que les 2 accidents précités ont fortement impressionné les élèves et le personnel de l'école.

**- Par rapport à la sortie des enfants de maternelle et au passage des enfants sous le porche, le passage piéton nous paraît dangereux (une maman est tombée avec sa petite dans la poussette sur la route car une de ses filles a couru d'un coup tout droit sur le passage piéton). La visibilité est minime, le monde et l'excitation des enfants peuvent entraîner un accident. Est-il possible de mettre une personne pour surveiller ? Ou une barrière ?**

-M LLOBET informe qu'une barrière en gestion libre par les parents sera installée.

**- Est-ce que le gel hydroalcoolique à l'école est toujours présent ? Est-il possible de privilégier l'utilisation du lavage de main traditionnel ?**

-Le directeur signale qu'il est toujours utilisé dans certaines classes car c'est beaucoup plus pratique que le passage par les toilettes, quasi impossible pour les flux importants d'élèves.

**- Qu'est ce qui a été mis en place face au nouveau niveau du plan Vigipirate ? Il arrive que des portes soient ouvertes.**

-Le directeur précise que chaque entrée est surveillée par un adulte : agent à la porte maternelle et enseignant à la porte élémentaire. Il complète en expliquant que de garder la porte de la cour intérieure fermée se révèle très difficile pendant les travaux : passage des ouvriers, personnel de cantine...

**-Classe de Mme VANDENBERGHE, est-ce que les modifications ont été faites ? (Problème de visibilité, fermeture de porte côté cour, etc....)**

-L'enseignante répond que la porte extérieure ferme désormais correctement mais que l'imposte verticale n'est pas équipée de volet roulant.

**- Concernant les problèmes chauffages, est-ce que tout a pu être réglé ?**

-Il a été réparé.

**- Est-il possible de voir pour mettre le cycle de piscine plus tôt qu'en CM2 ? Plutôt CE1/CE2 ? C'est un sujet de sécurité majeur avec la multiplication des piscines individuelles. Plus tôt on sait nager plus les risques de noyades sont diminués.**

-Le directeur est tout à fait d'accord et précise que c'est un questionnement récurrent de l'équipe pédagogique. Il précise qu'il faudrait qu'il y ait 4 plages pour redescendre les classes progressivement de CM2 jusqu'en CP afin qu'aucun enfant ne soit pénalisé en ne bénéficiant pas d'un cycle natation dans sa scolarité. L'équipe explique que 2 modules, l'un en cycle 2 et l'autre en cycle 3 sont recommandés par l'éducation nationale.

-M LLOBET précise qu'il n'est pas fermé à la discussion.

**- Est-ce qu'il y a eu de nouvelles choses mises en place concernant le harcèlement scolaire.**

-Le directeur précise que c'est une préoccupation quotidienne des enseignants.

Il réexplique le Programme de lutte contre le harcèlement à l'école (**pHARe**) : déjà présenté au 3<sup>e</sup> conseil d'école. Il rappelle que l'équipe ressource de la circonscription a rédigé un protocole applicable à l'ensemble des écoles.

L'objectif du protocole est ainsi d'anticiper une éventuelle situation de harcèlement en repérant de suite l'existence de signaux même faibles.

Pour parler de harcèlement, il faut que les 3 caractéristiques suivantes soient réunies : répétition de la situation, isolement de la victime et violences psychologiques ou physiques.

Des entretiens individuels pourront avoir lieu au sein de l'école sans autorisation préalable des familles, entretiens guidés par un protocole strict qui garantit la confidentialité et le recueil de la parole des élèves dans la bienveillance.

L'équipe ressource de la circonscription analysera et qualifiera ensuite toute situation signalée par l'école et prendra le relais, si situation avérée, en respectant la Méthode de la Préoccupation Partagée (MPP).

Le lien de confiance entre l'école, la famille et l'enfant est une nécessité, c'est pourquoi, dans l'intérêt d'une mise en œuvre efficace du dispositif, il est indispensable de ne pas interférer par des actions personnelles à l'extérieur de l'école.

Un courrier va être transmis aux familles pour signature.

**-Quel est le positionnement sur la loi EVRAS (Education à la vie relationnelle, affective et sexuelle) ?**

Le directeur dit que ce programme d'éducation sexuelle ne concerne pas la France mais la Belgique.

**-Lors des rendez-vous médicaux, impossibilité de récupérer les enfants après la cantine, pourquoi ?**

-Le directeur répond que c'est une demande conjointe de l'école et de la cantine. En cas de rendez-vous extérieur, un enfant est récupéré soit à 11h50 soit à 14h car c'est très compliqué de gérer les allées et venues pendant le temps méridien, les enfants étant répartis sur de multiples lieux entre le réfectoire, les cours et d'autres salles dont au centre social.

Les départs pour enfants souffrants ne sont pas concernés.

□ Questions diverses :

\*Aménagement des cours de récréations : une réunion école/mairie est programmée le 4 décembre à 17h

\*Vols de l'été : le directeur remercie la mairie pour le remplacement des tablettes. L'école demande où en est le dossier du remplacement des objets personnels aux enseignants dérobés

\*Visites médicales : les 1ères auront lieu les 5 et 19 décembre et seront assurées par l'infirmier scolaire

\*Aesh : le directeur explique la problématique des accompagnements des enfants en situation de handicap par les aesh (accompagnantes des élèves en situation de handicap). Les 3 aesh de l'école sont en priorité affectées sur des accompagnements individualisés d'enfants de maternelle qui sont scolarisés quasi essentiellement le matin et se retrouvent quasi obligées d'accompagner de manière mutualisée les autres élèves d'élémentaire l'après-midi.

Les parents élus se questionnent sur l'opportunité de rédiger un courrier auprès de l'inspection.

\*Conseils d'école : le directeur informe des dates des 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> conseils : 14 mars et 20 juin 2024.

**Fin de la réunion : 20h15**